



## COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE DE LA RUE D'ENFER LE 3 JUILLET 2024

N/réf. : VGC/FG/2024\_048

Mme Virginie GAY- CHANTELOUP, Maire de Limeray remercie de leur présence les habitants de Limeray et leur souhaite la bienvenue.

M. Serge BONNIGAL et M. Pascal BOIRON présentent les intervenants de cette réunion :

M. ROTAT (AMO), M. SCHNOERING de HENOT TP, M. VALERO de DAGUET TP assisté de M. HARDION, conducteur des travaux, M. MAHOUDEAU, SPS et M. RANÇON de Feuille à Feuille bureau d'étude voirie.

M. ROTAT retrace l'évolution des travaux de l'aqueduc avec photos des réalisations des travaux, de la partie refaite totalement, du 17 à la route de St OUEN (ovoïdes) et la rénovation du 17 au palais de justice.

Il fait également un point sur les travaux d'enfouissement des réseaux, M. VALERO et M. SCHNOERING apportent des précisions sur les techniques utilisées, les raisons de coupures d'eau potable et répondent aux questions des riverains.

Un point est fait sur le planning à venir des travaux qui restent à réaliser :

**14 Juillet** : fin des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue d'Enfer, avec nettoyage, il est précisé que les chicanes resteront en place pour limiter la vitesse. Les travaux dans l'impasse du Jeu de Paume se poursuivent, partie publique DAGUET, partie privative SPIE

**16 Juillet** : busage du fossé de la route de Saint Ouen par HENOT TP à la rue de la Pierre Coulée. La route sera barrée à partir du 16 juillet, de 8 h à 17 h 00. Les riverains et le Cellier Léonard de Vinci seront prévenus, une déviation spécifique sera installée.

**22 Juillet** : reprise et fin des travaux de maçonnerie dans l'aqueduc, du 8 rue d'Enfer à la rue du Lavoir.

**Le 2 Aout** : il est prévu la réouverture de la rue d'Enfer après un goudronnage bicouche (émulsion + gravillons). Pour la rue du Morier, l'impasse du jeu de paume et l'impasse entre le 25 et le 27 rue d'Enfer, un enrobé Ø 10 sera positionné sur les tranchées.

**Le 15 Octobre** : reprise des travaux d'enfouissement du carrefour à la rue du lavoir, durée estimée à 1 mois

A la suite de la présentation de ce planning, M. Serge BONNIGAL tient à remercier les deux entreprises pour la qualité du dialogue qui a été installé entre le chef de chantier, les salariés et les riverains.

C'est ensuite la présentation du projet de requalification de la voirie par M. David RANÇON du bureau d'étude Feuille à Feuille. M. Rançon, ingénieur paysagiste ENSNP avec de nombreuses réalisations et références dans la région, est associé pour ce chantier à M. Mickaël CUREAU de ECR environnement, bureau d'étude VRD (voirie, réseau, distribution).

Ce sera une voie partagée sur plateau avec un caniveau central. La circulation se fera dans les deux sens mais les véhicules les plus lourds ne pourront prendre la rue que dans le sens de la descente.



Les trottoirs seront délimités par des pierres calcaires (2cm), du béton délavé petits granulats pour les trottoirs. Les entrées charretières et les descentes de gouttières seront en pavé calcaire flammé avec arêtes sciées, les passages piétons en résine gravillonnée sur enrobé.

Des parterres en pied de mur seront installés et végétalisés le long de la rue avec des bancs.

Des fleurissements de façades sont envisagés

Les carrefours de la route de Saint Ouen, du Morier, du Jeu de Paume et de l'ancienne boulangerie seront repositionnés et aménagés.

Le petit patrimoine sera mis en valeur (puit, croix et porte de l'aqueduc).

Nous avons fait récupérer depuis le début des travaux, les pierres des trottoirs et caniveaux, elles seront posées devant l'entrée du palais de justice afin de valoriser cet élément du patrimoine communal, mais aussi pour faire ralentir. Dans cet endroit très serré. La surface réalisée sera en fonction de la récupération

L'architecte des bâtiments de France a donné son avis et validé toutes ces propositions.

Suite à des questions dans la salle, Mme Virginie GAY-CHANTELOUP conseille vivement aux propriétaires riverains ayant envie de faire des modifications structurelles de leurs bâtiments de venir en mairie et présenter leur projet (ouverture de portail, ouvertures, ravalement de façades, etc..).

Le projet devra faire l'objet d'une demande de Permis d'Aménager (autorisation d'urbanisme). Cette demande sera déposée courant août. Les éventuels changements et modifications qui pourraient être proposés doivent l'être avant le dépôt de la demande.

La maquette du projet voirie de la rue d'Enfer est visible en mairie pour les habitants, vos remarques seront étudiées et prises en compte dans la mesure du possible en fonction de nos contraintes (périmètre patrimonial et obligations de l'avis conforme des ADF, Département, règles d'urbanisme...). **N'hésitez pas à prendre rendez-vous.**

**Le projet devra faire l'objet d'une demande de Permis d'Aménager (autorisation d'urbanisme). Cette demande sera déposée courant août. Les éventuels changements et modifications qui pourraient être proposés doivent l'être avant le dépôt de la demande.**

Une prochaine réunion publique sur la requalification de la voirie sera faite en fin d'année avant le début des travaux prévus en janvier 2025 pour être terminés normalement en juillet 2025.

